



Le Bonsecours

Volume 26, numéro 1 - Mars 2020

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tout premièrement, je tiens à souligner l'excellent travail pour l'organisation de la Fête de Noël 2019. Mesdames France Nicolas et Nicole Charlebois du comité des loisirs de la Municipalité ont su mettre la main à la pâte pour que cette activité soit une belle réussite. Merci à vous deux ainsi qu'aux membres de l'équipe municipale !

Deuxièmement, sachez que nous travaillons actuellement sur la planification des travaux à réaliser en voirie, qui débiteront bientôt. Soyez assurés que la sécurité sera toujours mise de l'avant puisque pour moi, le bien-être de tous nos résidentes et résidents est très important.

Finalement, n'oubliez pas qu'afin d'obtenir une rencontre avec un des membres de l'équipe municipale, il est primordial de téléphoner au préalable pour prendre un rendez-vous. Ceci vous évitera un déplacement inutile et nous permettra de vous offrir un service de qualité !

Mes salutations les plus chaleureuses,

Votre maire,
Carol Fortin

LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous aimeriez publier un texte, ou encore, aviser nos concitoyens d'un évènement, d'une rencontre ou de toute nouveauté, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mun@ndbonsecours.com ou au numéro de téléphone 819-423-5575 pour placer votre publication dans la prochaine édition de notre journal municipal.

SOUPER CABANE À SUCRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE FASSETT :

Jeudi le 19 mars prochain, un souper à la Cabane à sucre est organisé par le Club de l'Âge d'or de Fassett.

Ce souper aura lieu au Chalet du ruisseau à St-Benoit-de-Mirabel. Un transport en autobus est prévu. Le départ se fera à 15h30 et le retour sera à 22h au Centre communautaire de Fassett. Cette activité est offerte au coût de de 22 \$. Le prix pour les membres FADOQ est de 20\$.

Composez le 819-423-6232 afin de vous inscrire auprès de la présidente, madame Manon Cyr

ATELIERS DE PEINTURE MENSUELS OFFERTS DANS VOTRE MUNICIPALITÉ :

La peinture acrylique vous intéresse et vous ne pensez pas avoir le talent nécessaire pour le faire ? Vous aimeriez l'expérimenter mais le coût du matériel vous en empêche ?

Pour la modique somme de 40.00\$, **Martine Legault, artiste peintre locale**, fournit la toile, la peinture et les pinceaux, en plus de vous accompagner, étape par étape, dans la réalisation d'un tableau. Vous pourrez d'ailleurs repartir avec votre œuvre à la fin de l'atelier. Des certificats cadeaux sont également disponibles en vente au bureau municipal !

Le nombre de participants est limité afin qu'elle puisse assurer un accompagnement à chacune et chacun d'entre vous, réservez votre place dès maintenant au numéro de téléphone suivant : **514-746-8146**.

Le prochain atelier de peinture aura lieu dimanche le 29 mars 2020.

Visitez sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/artistepeintremartinelegault/>

FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS (RÉSOLUTION #2020-02-38)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités des frais de participation aux loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager les contribuables à participer aux activités des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT que les frais déboursés par les citoyennes et citoyens de notre municipalité pour les loisirs dans les municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Fassett et Saint-André-Avellin leur seront remboursés ;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 250 \$ par personne non transférable sera remboursé par la Municipalité sur présentation de la facture originale ou du reçu par année civile, et ce au plus tard le 15 janvier de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT qu'advenant qu'une passe familiale soit présentée, la répartition sera faite selon le nombre de membres de cette famille ;

CONSIDÉRANT que seules LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES MUNICIPALITÉS voisines et les organismes sans but lucratif dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous font partie de la présente résolution ;

- Club de marche
- Club d'athlétisme
- Club de natation
- Club de soccer
- Club Pop Gym
- Club d'âge d'or
- Abonnement Bibliothèque
- Abonnement Parc de Plaisance
- Abonnement à la piscine
- Camp de jour
- Camp de jour à SAJO

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à rembourser les factures ou reçus en lien avec la participation aux activités permises, dans le présent tableau, dans les 15 jours suivant sa réception sous forme de chèque ou de dépôt direct et ce jusqu'à un maximum de 250 \$ par personne non transférable.

Que toute facture reçue après le 15 janvier de l'année suivant l'année civile pour laquelle un remboursement est demandé sera automatiquement refusée.

Et que cette résolution abroge toutes les résolutions précédentes.

LA PRÉPARATION DES SEMIS

Le printemps s'en vient et cela veut dire, que c'est le temps de planifier le jardin ou, comme diraient certains : « la tradition ancestrale du potager ». Quelle belle opportunité de mettre votre compost à contribution. Tout jardin commence avec des semis, sauf si vous préférez acheter, à un plus haut prix, vos plantes « déjà faites ». À moins que vous ne soyez de ceux qui conservent les graines de leurs plants à l'automne, il y a avantage à montrer à vos enfants que les plantes commencent à partir de graines, pas toutes prêtes dans les magasins.

Dans ce pays « qui est l'hiver », on a le temps de bien préparer nos semis, et le processus commence avec le choix des graines. Vous pouvez acheter vos graines soit avant ou après la préparation de votre aménagement de jardin, ou un peu des deux. Et vous n'avez pas à vous limiter aux légumes, il y a aussi les fleurs.

Bien qu'on ne manque pas de magasins qui vendent des graines, il y en a encore plus en ligne. Il y a aussi le plaisir de feuilleter les catalogues pendant que la neige (ou le grésil) frappe les fenêtres. Plusieurs sites sur le Web offrent des suggestions intéressantes de préparation ou de choix, mêmes des vidéos traitant des différentes approches pour planter. Bien que vous ayez accès à des fournisseurs de partout au monde, il y a avantage à acheter localement, si ce n'est que leurs graines auront poussées dans un sol qui (potentiellement) ressemble plus au vôtre, donc, augmentation des chances pour une meilleure récolte. Aussi, je donnerais préférence aux graines dites « anciennes », soit celles provenant de lignées qui ont été transmises par nos grands-parents ou leurs grands-parents. Il y a de bons produits hybrides, mais vous ne pourrez obtenir le même légume si vous replantez leurs « progénitures ». Mais on reviendra sur ça dans une autre édition touchant la conservation des graines.

Il y a avantage à commencer petit avec les semences, c'est-à-dire avec quelques pots. À moins que vous ne vouliez acheter un ensemble spécial avec lampes fluorescentes, avec ou sans réchauffement par le bas. Les semis peuvent être commencés dans n'importe quel contenant, mais c'est le sol et l'entretien qui comptent le plus. Les plantes aiment le soleil, l'eau et un bon environnement. Plus que les humains!

D'abord le site de départ : une fenêtre au soleil – meilleures températures : 20C le jour, 10C le soir. Ensuite l'arrosage : pas trop; maintenir humide ou empêcher d'assécher trop longtemps; avoir un bol ou contenant pour ramasser l'eau. Puis le sol : naturellement, le compost serait parfait; mais si le vôtre n'est pas prêt, il se vend des mélanges préparés pour les semis dans les quincailleries, les magasins à rabais et certaines épiceries. Si vous voulez faire votre propre mélange, incorporer au sol un peu de tourbe et de vermiculite. Il y a avantage à éviter de faire son propre mélange, cela évite les champignons qui peuvent attaquer la plante. Pour planter, vous pouvez utiliser un crayon pour faire vos trous; le fait de placer au moins deux graines par pots augmente les chances de succès. Les petites graines (quasi-poudre) peuvent rester en surface. Saupoudrez d'un peu de vermiculite (aide à conserver l'eau).

Placer un plastique sur le contenant aide à la germination et peut s'enlever quelques jours après que le plant apparaît. Si deux plants apparaissent dans le même pot, coupez-en un. Pas besoin de compétition.

Quoi planter? Il y a des plantes qui requièrent de semer les graines directement dans le sol, comme les fèves et les pois, mais, si vous êtes pressés et comptez planter dès que le sol et la température ambiante seront acceptables pour permettre la pousse dehors, vous pourriez commencer vos semis d'épinards, choux frisés ou rouge et certaines laitues robustes. Toutefois, vous devrez attendre que le sol ait atteint une température d'au moins 5C (en évitant de planter dans un sol trempé). Si vous n'avez pas pris des notes, consultez vos voisins jardiniers ou les agriculteurs locaux. Ce choix particulier ne vous empêche pas de commencer d'autres plantes qui sortiront quelques semaines plus tard.

Planifiez le commencement de vos semis selon le plant choisi et votre zone de robustesse. Il y a des cartes disponibles aux magasins des gouvernements ou en ligne qui peuvent vous éclairer. Selon moi, le MRC Papineau serait entre Zones 3 et 4. Si vous avez un jardin dans la zone 4, les graines peuvent être plantés pour transfert aux environs des dates suivantes pour vous permettre de sortir vos plants après le dernier gel :

PLANTS	DATE DE DÉPART
Poireaux	Mars- avril
Oignons (à partir de graines)	Mars- avril
Concombres	Mi-avril à mai
Zucchini	Mi-avril à mai
Épinards	Mars- avril
Tomates	Mars- avril

Vos nouveaux semis ne pourront subsister dès le premier jour dehors. Vous devrez les habituer à leurs nouvelles températures (et le vent) en les plaçant au soleil le matin seulement, les entrant l'après-midi. Essayez de les laisser dehors un soir ou il ne fera pas moins que 0 Celsius et si le gel est parti, vous devriez être capable de les laisser dehors. Le meilleur temps pour les sortir? L'idéal serait une journée sans soleil (même s'il pleut), tard l'après-midi. N'oubliez pas d'arroser et, s'il vous reste du compost, cela leur ferait du bien.



L'été arrivera bientôt et vous pourrez profiter pleinement du spectacle visuel et gustatif de votre travail débuté quelques mois plus tôt avec vos semis.

Thomas Lavoie

Fier adepte du compostage !

INFORMATIONS...

LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU INC :

Le service de transport en milieu rural permet d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des gens. Vous connaissez une personne âgée, une famille à faible revenu, un adolescent ou toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail ?

Communiquez au numéro de téléphone (819)308-0788 poste 202, au numéro sans frais 1-855-308-0788 poste 202 ou par télécopieur au (819)308-0792.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS
ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE PAPINEAU INC.

www.ctacpapineau.com

SONDAGE SUR L'UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES :

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE PARTICIPATION ! Nous aimerions connaître votre intérêt envers les bibliothèques offertes dans les municipalités de Fassett, Montebello et Papineauville.

- Quelle bibliothèque fréquentez-vous ?
- À quel moment de la journée fréquentez-vous cette bibliothèque ?

Nous aimerions que vous nous téléphoniez au bureau municipal au (819) 423-5575, poste #1 afin de connaître vos réponses à nos questions.

Aidez-nous à mieux vous servir... 😊 Votre opinion est importante pour nous !

RAPPEL IMPORTANT - COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

N'oubliez pas que la prochaine collecte des encombrants sera effectuée **mercredi le 20 mai 2020**.

ENTREPRISES D'ICI :

Saviez-vous qu'il y a sur notre territoire plusieurs commerces et différents services ?

Nous vous invitons à consulter notre site Web au www.ndbonsecours.com, sous l'onglet Services aux citoyens, Entreprises d'ici.

FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE PUBLICITÉ POUR NOTRE SITE WEB !

COMITÉ RÉGIONAL 3^{ÈME} ÂGE PAPINEAU

ATELIER GRATUIT AU CR3A : COMMENT DEMANDER ET RECEVOIR UNE AIDE « AIDANTE »

Lundi le 27 avril 2020 de 13h30 à 16h30

Le Comité Régional 3^e Âge Papineau vous invite à un atelier gratuit qui s'adresse aux personnes âgées.

Animateurs :



Marquis Bureau a dispensé de la formation, organisé des séminaires et donné des exposés à divers publics depuis plus de trois décennies, tant ici qu'à l'étranger. Il s'intéresse particulièrement aux approches participatives et transformationnelles qui contribuent au mieux-être individuel et collectif. En tant qu'accompagnateur, il a acquis des compétences créatives dans des domaines particuliers qui facilitent l'évolution personnelle.

Michel Charron est un enseignant à la retraite, qui s'intéresse au mieux-être et au développement de la personne. Il anime des ateliers à l'ARO et aux organismes BRAS et Action positive.

Description :

L'allongement de la durée de vie lié à une meilleure qualité de vie, entraîne une nouvelle réalité dans notre société en évolution. L'isolement social est de plus en plus reconnu comme ayant des conséquences physiques, mentales et émotionnelles sur notre santé. Cet atelier vise à mettre en lumière les croyances et les suppositions fondées sur la peur qui minent notre capacité de demander, donner et recevoir une aide « aidante ».

Les sujets abordés seront :

- L'aide comme une relation humaine fondamentale ;
- Les croyances et les suppositions par rapport à l'aide ;
- Les types d'aide et l'aide « aidante » ;
- La formulation d'une demande d'aide ;
- L'équilibre entre donner et recevoir de l'aide.

Le nombre de participant(e)s est limité. Veuillez réserver votre place le plus tôt possible auprès de madame Elaine Poulin, au 819-983-1565 ou par courriel au cr3a1978@gmail.com. La priorité sera donnée aux proches aidants !

Comité régional 3^{ème} âge Papineau
134, rue Principale, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0
Téléphone : 819-983-156



ÉVÈNEMENTS PASSÉS...

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS 2019 :

Le 14 décembre 2019 de 10h00 à 12h00 a eu lieu la Fête de Noël des enfants à l'Hôtel-de-Ville. Lors de cette activité, le Père Noël a eu la chance d'accueillir 37 enfants accompagnés de leurs parents et grands-parents. Pour visionner les photos prises lors de cette activité, rendez-vous sur notre site Web au www.ndbonsecours.com, sous l'onglet Services aux citoyens, Loisirs-Photos activités municipales.

CARNAVAL 2020 DU COMITÉ DES LOISIRS DE MONTEBELLO :

À la suite de la belle initiative de notre responsable des travaux publics monsieur Guy Charlebois, nous avons fait notre première participation au carnaval de la Municipalité de Montebello qui a eu lieu le vendredi 14 février 2020. Nous sommes fiers de vous annoncer nous avons remporté la 3^e place ! Vous pouvez aller visionner un court vidéo, disponible sur notre page Facebook...

Un énorme MERCI à monsieur Charlebois pour son excellent travail sans oublier toutes les personnes qui ont bénévolement aidé monsieur Charlebois. Votre implication dans notre communauté est une aide précieuse pour nous ! ❤️

ACTIVITÉS À VENIR...

148 EN FOLIE ÉDITION 2020 LES 16 ET 17 MAI 2020 :

Vous aimeriez participer à la vente de garage ?

Monsieur Yves Groulx, de l'atelier débosselage & peinture Léo Groulx, vous offre la possibilité de vous installer devant son atelier situé au 961 rue Notre-Dame.

La Municipalité vous demande de prévoir apporter vos propres tables et de vous assurer de laisser les lieux dans le même état que lors de votre arrivée.

Merci de bien vouloir confirmer à la Municipalité votre intention de participer à cette activité en nous téléphonant au 819-423-5575.

PIQUE-NIQUE FAMILIAL ANNUEL 2020 :

À la suite du succès de cette activité pendant l'année 2019, nous vous relançons une invitation pour l'année 2020. Nous vous proposons de vous joindre à nous, sans aucun frais d'admission ou de location d'équipement, pour notre pique-nique familial annuel dimanche le 12 juillet, à Kenauk Nature, sur le site enchanteur du lac Poisson Blanc. **Réservez cette date à votre agenda dès maintenant !!!**

SERVICE D'URBANISME DE VOTRE MUNICIPALITÉ

SUR RENDEZ-VOUS

RAPPEL IMPORTANT : AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

- **Prévoyez** obtenir au préalable un permis
 - de rénovation et/ou de réparation ;
 - de construction (maison – remise, installations septiques, forage de puits etc.).
- (Afin d'éviter certaines déceptions. Il est important de comprendre qu'un permis sera émis dans les 30 jours après avoir satisfait aux exigences prévues pour son émission.)

DÉCRET #817-2019 (12 JUILLET 2019) INONDATIONS PRINTANIÈRES :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- 1° assurer la sécurité des personnes et des biens;
- 2° favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- 3° imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction pour la période qui précède l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et sa mise en œuvre par les municipalités;
- 4° assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r. 35);

A savoir : Bande de protection riveraine (Rive et Littoral) :

1. Interdiction de coupe de gazon (laisser la nature reprendre sa place);
2. Interdiction d'abatage d'arbres, arbustes.

ABRIS-AUTO (DE TYPE TEMPO) :

Du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante, un abri-auto peut être installé. Cependant, un abri-auto ne doit pas servir d'entrepôt divers.

Il doit être obligatoirement démantelé (**toile et structure**) à compter du 30 avril de l'année de référence (***pour tout cas particulier, merci de communiquer avec moi.***).

Pour toutes questions ou obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me téléphoner au bureau municipal. C'est toujours un plaisir de répondre à vos questions.

Merci à toutes et à tous de votre collaboration et au plaisir de vous rencontrer ! ☺

Guy Roy, responsable en urbanisme et en environnement
Téléphone : 819-423-5575, poste #4 Courriel : urba@ndbonsecours.com

CORONAVIRUS (COVID-19)

En décembre 2019, un nouveau virus, de la famille des coronavirus, nommé initialement 2019-nCoV, a été détecté dans la ville de Wuhan en Chine après qu'une écloison de pneumonie atypique ait été identifiée dans cette ville. Ce virus porte désormais le nom de SARS-CoV-2. La maladie associée à ce virus est le COVID-19. Les premières personnes malades qui ont été associées à cette écloison ont développé leurs symptômes à la suite d'une exposition à un marché de fruits de mer et d'animaux vivants situé dans cette ville. La source exacte de l'exposition dans ce marché demeure inconnue. Ce marché a été fermé le 1^{er} janvier 2020. Depuis, une transmission personne à personne a été confirmée et le virus a été retrouvé dans de nombreux pays dans le monde.

Le COVID-19 est une nouvelle maladie qui n'avait pas encore été identifiée avant l'écloison déclarée en décembre 2019. L'infection cause souvent une atteinte légère, mais peut parfois s'avérer sévère chez certaines personnes; plus particulièrement, celles dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont des maladies chroniques. Dans de rares cas, la maladie peut mener au décès.

Trousse d'informations générale :

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation du COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web suivant : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer, à compter du 9 mars 2020, le numéro sans frais suivant : 1-877-644-4545. Dans l'intervalle, la population peut, en tout temps, joindre Info-Santé 811.

Mesures de prévention générale :

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ;
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes ;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

:

Informations pour les personnes de retour de l'étranger

Le niveau de risque pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger varie en fonction de la destination. Il est recommandé de consulter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus) afin de connaître les recommandations pour chaque pays.

Mesures aux frontières :

Tous les passagers en provenance des pays affectés par le COVID-19 reçoivent un feuillet détaillant les recommandations à suivre.

Les passagers qui se rendent aux bornes automatiques doivent également répondre à des questions spécifiques sur leur état de santé et leur histoire de voyage.

Les personnes qui indiquent éprouver des symptômes à l'aéroport sont évaluées par un agent de la quarantaine.

La Loi sur la mise en quarantaine permet à cet agent de prendre des mesures appropriées en présence d'un risque potentiel pour la santé publique, comme ordonner que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour y subir un examen médical.

Retour au pays des personnes n'éprouvant pas de symptômes :

Il est important que les personnes surveillent leur état de santé à leur retour au pays. Il se peut qu'elles aient été en contact avec le nouveau coronavirus pendant leur séjour à l'étranger.

Pour une période de 1 à 4 jours à partir de la date de votre retour au Canada, l'Agence de santé publique du Canada demande de surveiller l'apparition de fièvre, de toux et de difficultés à respirer.

Si une personne présente ces symptômes, elle doit s'isoler à la maison le plus rapidement possible et appeler immédiatement les autorités de santé publique compétentes.

Recommandations particulières :

Toute personne ayant voyagé dans les régions du monde à risque de contagion au cours des derniers mois doit :

- Limiter ses contacts avec d'autres personnes durant les 14 jours à compter du jour où elle a commencé son voyage vers le Canada. Cela signifie l'auto-isollement et de rester à la maison ;
- Communiquer avec l'autorité locale de santé publique dans les 24 heures suivant son arrivée au Canada.

Référence : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/?utm_source=print&utm_medium=print&utm_campaign=coronavirus_2020

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours (QC) J0V 1L0
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun@ndbonsecours.com
Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Luc Beauchamp	Siège #5
James Gauthier	Siège #6

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Carol Fortier	Maire@ndbonsecours.com	819-661-0107
Lorraine Briand	Dg@ndbonsecours.com	819-209-3286
Guy Charlebois	Mun@ndbonsecours.com	819-423-6216
Guy Roy	Urba@ndbonsecours.com	819-923-1134
Daniel Bisson	Incendie @village-fassett.com	819-743-1489
Cindy Bélanger A.	Mun@ndbonsecours.com	819-968-0332

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

**NOUVEL HORAIRE 2020 : LUNDI, MARDI ET MERCREDI
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT !!!**

VOTRE INSPECTEUR GUY ROY 819-423-5575 POSTE 4